

Revue de presse du MEDEF IDF du vendredi 22 septembre 2017

1	Paris : 3 à 5 % de voitures en moins en un an, mais des bouchons en pagaille	1
2	« Le Grand Paris, vitrine des métropoles de demain »	2
3	Le nouvel ISF immobilier rapportera moins de 1 milliard	3
4	Budget : le coût de la dette sera encore très bas en 2018	5
5	Le cri d'alarme du Fonds pour l'insertion des handicapés dans la fonction publique	6
6	Coup d'envoi d'un « accélérateur » de PME aéronautiques.....	7
7	Les start-up de l'économie du partage bousculent les assureurs.....	9
8	Share Paris, un Salon pour mettre en lumière l'économie du partage	10
9	Code du travail : les ordonnances sur la table du Conseil des ministres ce matin	11
10	Code du travail : le gouvernement ne dévie pas de sa feuille de route.....	14
11	Contrats aidés : l'Etat sabre dans sa prise en charge	15
12	Les CRS en colère: Gérard Collomb et les syndicats temporisent	16
13	Des agriculteurs bloquent l'accès aux Champs-Élysées	17
14	Elections sénatoriales: les 8 points clés du renouvellement de dimanche.....	18
15	INFOGRAPHIE. Philippot, Hamon, Péresse... Ils lancent tous leur mini-parti politique !....	21
16	Elections fédérales en Allemagne : un scrutin qui concerne directement la France	23
17	CETA : tout ce qu'il faut savoir sur son entrée en vigueur provisoire.....	25
18	Brexit : May veut relancer les négociations avec Bruxelles	28

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 22/09/2017

1 **Paris : 3 à 5 % de voitures en moins en un an, mais des bouchons en pagaille**



La mairie a revendiqué jeudi une baisse de 3,9 % du trafic automobile intra-muros entre les rentrées 2016 et 2017. L'engorgement de la capitale provoqué par la multiplication des chantiers exaspère les conducteurs.

La mairie de Paris ne cille pas sur sa politique anti-voiture. Bruno Julliard, premier adjoint PS d'Anne Hidalgo, a annoncé jeudi matin une nouvelle baisse du trafic automobile intra-muros. « *Le débat sur la circulation à Paris est très vif en cette rentrée, comme il y a un an mais nous enregistrons une baisse de 3,9 % sur un an entre les premières quinzaines de septembre 2016 et 2017.* »

Le bras droit revendique aussi 3,4 % de circulation en moins entre le premier trimestre 2016 et les quatre premiers mois de 2017. Même sur le boulevard Saint-Germain, qui récupère une partie des conducteurs passant auparavant sur les quais rive droite, l'exécutif parisien avance 5,1 % de voitures en moins entre les deux rentrées. Sur les quais hauts rive droite qui compensent la fermeture des berges latérales, -5,4 % de trafic seraient enregistrés.

« *Les automobilistes sont en train de changer de comportement, d'adapter leurs habitudes* », traduit Bruno Julliard. La mairie a prévu en parallèle de voter au Conseil municipal la semaine prochaine plusieurs dispositions pour faciliter les déplacements alternatifs : début de déploiement du nouveau Velib électrique, extension des zones 30, subventions pour la ligne de tramway vers Orlyville, etc.

Conducteurs excédés

Voilà de quoi attiser la colère des utilisateurs de la voirie parisienne, excédés depuis la fin des vacances par l'engorgement de la capitale. La campagne #disleane par « 40 millions d'automobilistes » a remporté un certain succès chez les conducteurs-tweeters depuis la rentrée.

Accumulations de retards

Certains dans la majorité municipale le reconnaissent du bout des lèvres. C'est le cas de Jean-Bernard Bros, président du groupe Radical de gauche, centre et indépendants. « *Aujourd'hui, on a un gros paquet de merdouilles en même temps, beaucoup de retards dans de nombreux chantiers dans Paris. Mais c'est une question de mois.* »

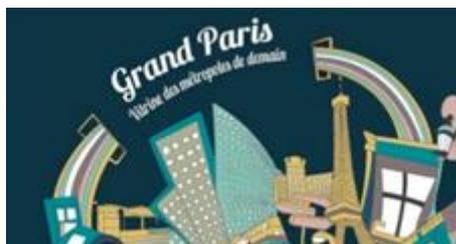
Il cite les deux ans de retard du tunnelier de la ligne 14 au nord-ouest de la capitale, l'année de retard de la livraison du Tribunal de grande instance dans le même arrondissement ou encore la découverte d'amiante dans le chantier du tramway nord. Le tout a été évidemment amplifié par la fermeture des voies sur berges depuis un an puis la création cet été des deux pistes cyclables de la rue de Rivoli (centre) et de la voie Pompidou au sud-ouest.

La majorité municipale relativise avec ironie le vent de contestation, rappelant que le déploiement des couloirs de bus sous Delanoë puis la fermeture des voies sur berges rive gauche avaient provoqué les mêmes cris d'orfraie avant de rallier tout le monde.

Matthieu Quiret

LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 22/09/2017

2 « Le Grand Paris, vitrine des métropoles de demain »



La 5ème Conférence Grand Paris, coprésidée par Jean-Yves Le Bouillonnet, maire de Cachan, président du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) et de la Conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre, Laurianne Rossi, députée des Hauts-de-Seine, questeuse de l'Assemblée nationale, membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison, président de la Métropole

du Grand Paris, **se tiendra mercredi 4 octobre 2017, sur le thème : « Le Grand Paris, vitrine des métropoles de demain »** .

« Voilà bientôt 10 ans que l'idée d'un Grand Paris a été relancée par le Gouvernement, rappellent les organisateurs. Depuis, ce projet commence à se matérialiser dans la vie des habitants de la région capitale. Au-delà des retombées économiques que le chantier représente en lui-même, le Grand Paris illustre une ambition globale en termes d'aménagement du territoire, de gouvernance, d'innovation et de qualité des transports pour les Franciliens.

C'est une vitrine des savoir-faire techniques et industriels dans la conception des smart cities ». Avec :

- Christophe Boissier, directeur adjoint France en charge de l'Île-de-France, Transdev
- Marie-Claude Dupuis, directrice Stratégie, Innovation et Développement, Groupe RATP
- Youenn Dupuis, directeur général adjoint en charge de l'Île-de-France, Keolis
- Valérie Lacroute, députée de la Seine-et-Marne, membre de la Commission des finances
- Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux transports, à la voirie, aux déplacements et à l'espace public
- Philippe Yvin, président du directoire, Société du Grand Paris (SGP)
- Jacques J. P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne, président de l'Établissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois
- Roland Peylet, conseiller d'État, auteur d'un rapport remis au Premier ministre « La ville durable, une politique à construire »
- Aurélien Tache, député du Val d'Oise, président du Conseil national de l'habitat.

Cette conférence s'articulera autour des enjeux suivants :

- Débat I Le Grand Paris des transports, ossature d'une métropole écologique et connectée (9h15-11h)
- Débat II La métropole du Grand Paris, modèle en devenir des smart cities (11h-12h30)

Pour en savoir plus : <https://www.lejournaldugrandparis.fr/evenement/grand-paris-vitrine-metropoles-de-demain/>

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 22/09/2017

3 Le nouvel ISF immobilier rapportera moins de 1 milliard



Le faible montant des recettes attendues de ce nouvel IFI pourrait bien donner des arguments aux opposants à la réforme.

EXCLUSIF - Selon nos informations, ce prélèvement destiné à remplacer l'impôt sur la fortune ne rapportera que 850 millions d'euros par an, contre 4 à 5 milliards actuellement pour l'ISF.

C'est un sujet qui pourrait mettre en difficulté la majorité présidentielle lors du débat budgétaire cet automne. [La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune \(ISF\)](#) en un impôt sur la fortune immobilière (IFI) risque de faire tanguer l'Assemblée, à droite comme à gauche. D'un côté, on plaidera pour une suppression totale de cet impôt, de l'autre pour son maintien, en tant que symbole fort de justice fiscale.

Le montant des recettes attendues de ce nouvel IFI pourrait bien donner des arguments aux deux camps. Selon nos sources, cet impôt ne rapporterait que 850 millions d'euros chaque année, contre un peu plus de 5 milliards à l'heure actuelle pour l'ISF.

36 % d'actifs immobiliers

A première vue, ce chiffre peut paraître étonnant dans la mesure où 36 % de l'assiette actuelle de l'impôt sur la fortune est composée d'actifs immobiliers. Il s'agit cependant d'une moyenne sur l'ensemble des 340.000 assujettis à l'ISF. D'une façon générale, plus les patrimoines sont conséquents, plus la part de l'immobilier diminue.

« A l'observation de la composition du patrimoine des ménages les plus aisés, fournie par l'analyse des données de la World Wealth & Income database, il apparaît que la part du capital mobilier ne cesse de croître avec le revenu », indiquaient récemment les économistes de l'OFCE, [dans une note mettant sérieusement en doute le chiffrage initial du gouvernement](#). Or le barème de l'ISF est progressif, ce qui explique qu'un allègement sur les [valeurs mobilières](#) uniquement soit plus favorable aux grandes fortunes.

Coût revu à la hausse

Ce rendement affiché de 850 millions d'euros entre en contradiction avec les évaluations communiquées par l'exécutif jusqu'à présent. Pendant sa campagne, Emmanuel Macron avait estimé le coût de sa réforme à 2 milliards d'euros. Durant l'élaboration du projet de loi de finances cet été, [ce chiffre a été revu à la hausse, à 3 milliards d'euros](#).

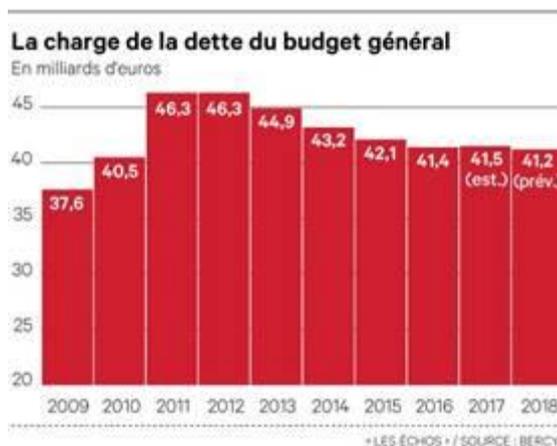
Il ne fallait pourtant pas en déduire que l'IFI rapporterait 2 milliards d'euros... En effet, le montant de 5 milliards d'euros souvent évoqué pour le rendement de l'impôt sur la fortune inclut le plafonnement de l'ISF, qui coûte chaque année autour de 1 milliard d'euros. En outre, les recettes de ces dernières années étaient gonflées temporairement par les encaissements de la cellule de [régularisation](#) des avoirs fiscaux non déclarés à l'étranger, à hauteur de 500 à 800 millions d'euros. Compte tenu de la [fermeture à venir de cette cellule](#), cet effet ne se reproduira pas dans les prochaines années. Le gouvernement estime donc que le futur rendement de l'IFI doit être mis en regard d'un ISF rapportant 4 milliards, d'où l'estimation du coût budgétaire de la réforme à un peu plus de 3 milliards.

Nombreux contentieux

Quitte à préserver seulement 850 millions d'euros de recettes fiscales, faut-il vraiment maintenir l'ISF sur les actifs immobiliers ? La difficulté à délimiter l'assiette des actifs taxés risque en effet de nourrir de nombreux contentieux.

C'est sans doute la position qu'adoptera la droite dans l'hémicycle. « *Quitte à accepter une moins-value de 3 milliards, autant aller au bout de la réforme. Nous défendrons un amendement de suppression totale* », assure dès à présent Gilles Carrez, député LR. Quant à la gauche et aux Insoumis, ils ne manqueront pas de souligner une nouvelle fois ce « *cadeau fiscal* » aux plus fortunés.

4 Budget : le coût de la dette sera encore très bas en 2018



Le projet de budget pour 2018 prévoit une nouvelle baisse de la charge de la dette publique, mais une forte remontée est prévue dans deux ans. Le poids de la dette dans le PIB ne baisserait pas avant 2020.

Pour leur dernière au Stade de France le week-end dernier, les ex-Téléphone auraient peut-être dû revoir le titre de leur tube « Argent trop cher ». La France a emprunté ce jeudi pour plus de 8,8 milliards d'euros sur les marchés, à des taux proches de zéro, voire négatifs. Une nouvelle illustration des conditions plus que favorables dont profite toujours l'Etat pour se financer.

Les bienfaits de cet « argent pas cher » devraient encore se faire sentir sur les comptes publics l'an prochain : selon nos informations, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit un nouveau léger recul de la charge de la dette, à 41,2 milliards d'euros. Le budget pour 2017 avait tablé sur 41,8 milliards, montant revu à 41,5 milliards depuis. En 2016, cette charge d'intérêts était tombée à 41,4 milliards, bien en dessous des 44,5 milliards qui avaient été budgétés initialement.

Il s'agit bien sûr d'une [excellente nouvelle pour les comptes publics](#) . Dans un audit récent paru fin juin, la Cour des comptes rappelait que la [réduction des dépenses publiques sous les gouvernements de François Hollande](#) était largement due à la baisse des taux depuis 2012 : la charge d'intérêt avait baissé de 11,6 milliards jusqu'à 2016 (-22% sur 4 ans), quand la dette était passée, elle, de 89,5% du PIB à 96,3%. Le maintien à ces niveaux très bas constitue donc un coup de pouce bienvenu pour maintenir le déficit sous la barre des 3% du PIB (2,6% annoncé en 2018) comme l'exécutif l'a promis.

Une légère première remontée envisagée

Mais Emmanuel Macron sait qu'il ne pourra pas profiter de cette manne indéfiniment. Selon nos informations, le gouvernement prévoit une première remontée légère de cette charge d'intérêt dès 2019, à 41,9 milliards. Le début d'un mouvement qui se poursuivra durant le reste du quinquennat. Dès 2020, il est prévu une forte remontée, à 44,7 milliards. En clair, d'ici à deux ans, il faudra trouver 3,5 milliards d'euros d'économies pour compenser cette hausse dans les comptes publics...

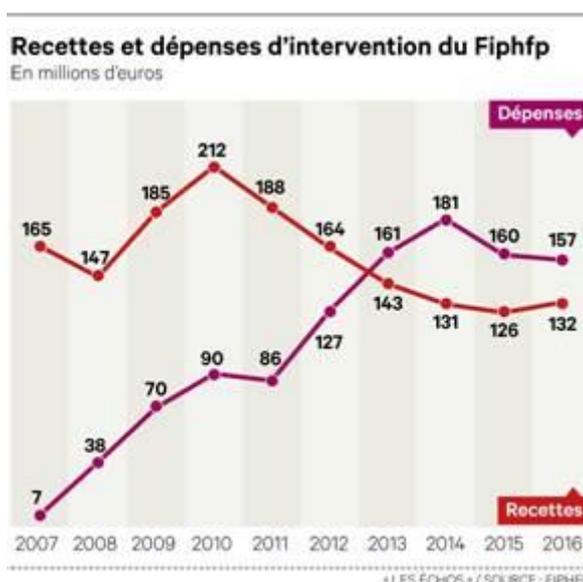
Si la charge de la dette devrait bientôt grimper, la dette elle-même est censée suivre la pente inverse. C'est le but affiché du gouvernement dans sa volonté de remettre d'équerre les comptes

publics. Cette tendance ne sera toutefois pas immédiate, et les prévisions montrent un indicateur [qui devrait encore dériver pendant deux ans](#) . Ainsi, la dette est attendue à 96,9% du PIB à la fin 2017 (l'exécutif prévoyait 97% en juillet) alors que le taux était de 96,3% fin 2016. La hausse devrait se poursuivre en 2018 (à 97,1%) et encore en 2019 (97,4%). Ce n'est qu'en 2020 que le gouvernement espère inverser la courbe, à 96,3%. Très loin encore du seuil de... 60% mentionné par les Traités européens, et encore éloigné du [niveau moyen d'endettement dans la zone euro](#) qui était de 90,7% en 2015 selon les derniers chiffres connus.

Renaud Honoré

LES ECHOS – 22/09/2017

5 Le cri d'alarme du Fonds pour l'insertion des handicapés dans la fonction publique



Le Fiphfp doit réduire drastiquement ses dépenses car, paradoxalement, la fonction publique emploie de plus en plus de handicapés.

Alerte rouge. Victime de son succès, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le Fiphfp, va devoir réduire la voilure drastiquement de 2018 à 2020, le temps que le gouvernement engage une réforme. « *Nous sommes dans une situation difficile depuis des années [...] il va bien falloir adapter nos dépenses à nos recettes* », a lâché jeudi Dominique Perriot, le président du comité national du Fiphfp.

Ces propos résonnent d'autant plus qu'ils ont été tenus au lendemain d'un Comité interministériel du handicap durant lequel Edouard Philippe a appelé à « *s'interroger sur la pertinence du dispositif actuel* ».

Dépenses opérationnelles maintenues

Concrètement, le Fiphfp va réduire ses dépenses à 120 millions d'euros sur chacune des trois années à venir, soit 60 millions environ de moins que ce qui est nécessaire pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues. Les réunions de sensibilisation, les affiches ou les plaquettes ne seront plus prises en charge, mais les actions très opérationnelles seront maintenues, a assuré Hélène Bérenguier, la directrice adjointe du fonds.

Si le Fiphfp en est arrivé là c'est, paradoxalement, parce que la loi de 2005 qui l'a créé a porté ses fruits. Comme les entreprises du privé, les employeurs des trois fonctions publiques de plus de 20 salariés ont obligation d'employer 6 % de handicapés faute de quoi elles doivent lui payer un écot. L'argent sert à financer des actions d'insertion, de formation et de maintien dans l'emploi.

Plus de handicapés en emploi

Le « problème », c'est que, hormis l'Education nationale, [l'administration dans son ensemble emploie de plus en plus de handicapés](#) : un peu plus de 232.000, soit un taux d'emploi de 5,32 %, qui se rapproche du 6 % légal. D'où un redoutable [effet de ciseau](#) pour les finances du fond : plus de handicapés en emploi, c'est donc moins de recettes, alors que les dépenses, pour le maintien dans l'emploi des agents concernés, elles, continuent de progresser.

La situation n'est pas nouvelle, puisque le Fiphfp est en déficit depuis 2013 (25 millions l'année dernière), l'obligeant à puiser dans ses réserves, lesquelles ont fondu comme neige au soleil ([sans compter les ponctions autoritaires de l'Etat](#)). Les 53 millions restant permettront de tenir jusqu'en 2020 compte tenu de la baisse des dépenses.

Dans l'attente d'un rapport

Le problème n'a pas échappé à l'exécutif d'autant que, malgré l'amélioration de la situation, il reste encore près de 500.000 handicapés sans emploi. Leur taux de chômage est le double de la moyenne nationale.

La loi de 2005 arrive donc au bout de son histoire. Mercredi, lors du comité interministériel, Edouard Philippe s'en est tenu à des grandes promesses, dans l'attente, sans doute, des conclusions d'un rapport demandé à l'Igas et à l'IGF.

Pour Dominique Perriot, il y a urgence à trouver une autre source de financement, mutualisée et fléchée sur le maintien dans l'emploi des handicapés. « *Il faut distinguer ce qui relève du Fiphfp et de la solidarité nationale. C'est un point politique majeur* », a-t-il insisté.

Alain Ruello

ENTREPRISES

LE FIGARO – 22/09/2017

6 Coup d'envoi d'un « accélérateur » de PME aéronautiques



Le Gifas, avec Bpifrance, lance Ambition PME-ETI pour apporter un appui à 100 sociétés.

Accompagner les PME et [ETI aéronautiques](#) afin qu'elles puissent relever les défis auxquels est confrontée la filière. C'est l'objectif d'un ambitieux programme de dix-huit mois ouvert aux 350 patrons de petites entreprises, membres du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas). Le coup d'envoi a été donné, jeudi, en présence de Bruno Le Maire, le ministre

de l'Économie, par [Éric Trappier, président du Gifas et PDG de Dassault Aviation](#), et Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, choisi comme opérateur du programme.

Baptisé Ambition PME-ETI du Gifas, ce premier accélérateur de filière jamais imaginé en France enrôlera 100 entreprises à fort potentiel de croissance, dont 60 dans la première promotion lancée jeudi. Financé à parité par le Gifas, Bpifrance et les PME elles-mêmes, le cursus doit permettre à chaque patron d'établir un «diagnostic à 360 degrés» de ses forces et ses faiblesses et d'écrire un plan stratégique. «Le programme nécessite un vrai engagement du patron car il va transformer l'entreprise», insiste Patrick Daher, président du GEAD, le groupement des équipementiers du Gifas qui a porté ce projet, soutenu par les avionneurs et les grands équipementiers.

Solidaire, la filière, qui est souvent montrée en exemple pour son bon fonctionnement, sait que son leadership mondial et ses compétences ne dépendent pas seulement de ses têtes d'affiche - Airbus, Dassault Aviation, [Safran](#), Thales... - mais aussi de ses sous-traitants qui représentent environ 60 % de la valeur ajoutée des avions. Par l'intermédiaire de son bras armé, la banque publique Bpifrance, l'État agit pour assurer l'avenir d'une des rares filières industrielles d'excellence française, créatrice d'emplois et contributrice à la balance commerciale.

Or, l'aéronautique s'apprête à vivre une nouvelle mutation, sous la double pression de [la révolution digitale](#) et de l'entrée en scène de nouveaux concurrents en Chine, en Russie et au Japon. Cela, alors qu'une vague de consolidation a commencé avec le mariage Safran-Zodiac et la fusion annoncée entre les américains UTC et Rockwell. Dans ce contexte, Airbus, tout comme Boeing, a déjà averti ses fournisseurs: avec la montée des cadences, puis leur stabilisation à haut niveau, il n'est plus tenable de supporter des retards de livraison, des écarts de qualité et de compétitivité. Il est donc urgent d'agir.

Coaching pendant 18 mois

C'est [un vrai défi pour les grands équipementiers](#) qui disposent d'une force de frappe industrielle, financière et en ressources humaines. C'est un Everest pour la plupart des PME qui fonctionnent encore de façon artisanale et dont les finances sont fragiles: 27 % des adhérentes du Gifas sont en perte, selon une étude de la Banque de France. «Beaucoup de PME décrochent sur tous les plans: embauches, valeur ajoutée, chiffre d'affaires... La prise de conscience est là. Il faut réagir. La filière ne veut pas vivre le drame de l'automobile après la crise de 2008», explique Bertrand Lucereau, président du comité AERO PME, au sein du Gifas, et de Secamic, leader français des pièces de rechange aéronautiques.

Rester dans l'aéronautique ou en sortir, se diversifier ; aller à l'international seul ou en coopération ; devenir un leader technologique, engager une consolidation pour créer un groupe plus musclé, se doter d'une gouvernance plus solide, nommer un directeur général... Tout sera mis sur la table lors des 18 mois de coaching, conseils individuels et cours collectifs dispensés en partenariat avec HEC, les experts de Bpifrance, des consultants et des mentors ayant une expérience réussie dans l'aéronautique. «En dix-huit mois, il s'agit de construire un parcours individuel pour chaque entreprise», souligne Fanny Letier, directrice exécutive «fonds propres PME» chez Bpifrance qui apporte son expérience - 250 entreprises sont passées dans ses différents «accélérateurs» - et ses experts. «Ce premier accélérateur sectoriel est un modèle à dupliquer, ajoute Fanny Letier. Nous espérons nouer d'autres partenariats de ce type avec d'autres filières.»

Le GIE Rafale prêt à soutenir 100 PME en Inde

À deux ans de la livraison des premiers Rafale sur un total de [36 commandés par l'Inde à l'automne 2016](#), le GIE Rafale International - qui réunit Dassault Aviation, Safran et Thales -, apporte son soutien aux PME aéronautiques françaises qui s'installeront en Inde à ses côtés. Le contrat signé entre la France et l'Inde prévoit des contreparties locales représentant 50 % de la valeur de la commande. Lors de deux rencontres à Paris et à Bordeaux auxquelles ont participé Bpifrance, la région Nouvelle Aquitaine et l'ambassade de l'Inde, le GIE a présenté à une centaine

de PME «les opportunités qui s'offraient pour investir et installer des activités de production en Inde».

«Encourager et soutenir les PME françaises qui viendront en Inde est une condition clé pour contribuer au succès de la politique du “make in India”. Elle contribuera à établir un écosystème complet pour la fabrication, en renforçant les liens entre PME françaises et indiennes dans l'aéronautique et la défense», souligne [Éric Trappier](#), PDG de Dassault Aviation. Le constructeur du Rafale, allié à l'indien Reliance, s'installe en Inde avec une vision de long terme. Son activité locale sera d'autant plus durable et importante qu'il obtiendra - ce à quoi il travaille - d'autres contrats dans le pays dont les besoins (pour la seule armée de l'air) avaient été estimés à 126 Rafale.

[Véronique Guillermand](#)

LES ECHOS – 22/09/2017

7 Les start-up de l'économie du partage bousculent les assureurs



Axa France, Maif ou Allianz : les nouveaux usages et modes de consommation ont poussé les compagnies d'assurances à repenser leurs offres de A à Z.

Covoiturage, location de son appartement... Les start-up de l'économie du partage sont un défi de taille pour les compagnies d'assurances. « *Les pratiques sont basées sur des unités très petites : une nuitée, une heure, un kilomètre. Notre métier est transformé* », témoigne Thomas Ollivier, responsable de l'économie collaborative à la Maif, à la tête d'une équipe de douze personnes. Le sur-mesure est devenu indispensable. Un exemple : [le service de location de bateaux entre particuliers SamBoat](#) bénéficie grâce à l'assureur d'« *une assurance à la journée contre tout dommage* ».

AXA France a adopté la même approche. Son directeur marketing, digital et service clients, Antoine Denoix, confie : « *Depuis deux ans, nous avons une petite équipe dédiée aux start-up et à l'économie collaborative. Il a fallu recruter des personnes externes pour travailler avec elles, car ce n'était pas naturel pour AXA France d'avoir un dialogue avec de toutes jeunes entreprises.* »

[BlaBlaCar](#), spécialiste du covoiturage, [fait partie des plates-formes qui ont choisi cet assureur](#). « *Par défaut, les covoitureurs sont couverts par la responsabilité civile du conducteur, comme lorsque l'on roule avec un ami ou un voisin. Or il y avait des besoins spécifiques en termes de garantie* », souligne Gwenaël Moy, responsable de l'assurance chez BlaBlaCar. « *On s'est par exemple aperçu qu'il y avait un problème en cas d'immobilisation du véhicule : les assureurs prenaient en charge le conducteur mais parfois pas les passagers. AXA nous a aidés à résoudre cela avec une assurance qui garantit l'arrivée à destination de tous les passagers en cas d'accident.* »

Des offres affinées au fil de l'eau

De son côté, [Drivy, service de location de voitures entre particuliers](#), a été l'un des premiers acteurs de l'économie collaborative à travailler avec Allianz. « *Les voitures sont assurées à l'année par des particuliers. Pour une location sur [Drivy](#), il faut remettre une assurance dessus. Ecrire un contrat qui dit "cette assurance vient remplacer une assurance existante", ça n'existait pas ailleurs* », souligne Pierre Beret, directeur risque et assurance de la start-up.

La principale difficulté pour les assureurs est de devoir réfléchir à une offre avec très peu recul sur la sinistralité et peu de données au départ. La route vers le contrat idéal peut parfois être longue, les plates-formes de l'économie collaborative évoluant à vive allure. Des points sont organisés régulièrement entre jeunes pousses et assureurs pour affiner les garanties.

« Une logique de gagnant-gagnant »

« *C'est important de comprendre ces nouveaux risques. Quand les comportements changent, on doit s'adapter* », commente Virginie Fauvel, membre du comité exécutif d'Allianz France chargée du digital et du market management. L'assureur, qui s'appuie sur une dizaine de personnes pour répondre à ces nouveaux besoins, se trouve aussi derrière les garanties proposées par Cityscoot, service de location de scooters électriques en libre accès. Là encore, tout a été pensé de A à Z. « *Nous avons par exemple recommandé de brider les vitesses ou de ne plus pouvoir utiliser le service à partir d'une certaine heure* », indique Virginie Fauvel.

Antoine Denoix d'AXA France souligne « *une logique de gagnant-gagnant* » : « *Nous apportons de la crédibilité, de la confiance à leur produit. Et, en retour, ces nouveaux usages nous font innover.* » Néanmoins, ces partenariats ne représentent pas encore une part importante de l'activité des compagnies d'assurances. « *Il n'y a pas de retour sur investissement* » pour le moment, reconnaît Thomas Ollivier de la Maif. « *Pour que ce type d'usage puisse devenir rentable pour un assureur, il faut énormément de volumes. Et, malgré l'essor de l'économie collaborative depuis trois ou quatre ans en France, ce n'est pas encore le cas.* » Mais Virginie Fauvel est confiante : « *C'est une activité qui va encore se développer fortement.* » Désormais imprégnés de la culture de cette nouvelle économie, les assureurs se tiennent prêts.

Anaëlle Grondin

LES ECHOS – 22/09/2017

8 Share Paris, un Salon pour mettre en lumière l'économie du partage



Le premier Salon du partage et de l'économie collaborative adressé au grand public va se dérouler du 22 au 24 septembre à l'Espace Champerret à Paris.

On loue sa voiture, on se fait prêter des outils de bricolage, on covoiture. Au quotidien, l'économie du partage [est partout](#). Mais tout le monde n'a pas conscience d'y contribuer. Pour y remédier et mettre en lumière la multitude d'initiatives qui émergent, Laetitia Colcomb et son frère, Alexis Marcellin, qui travaillent depuis quinze ans dans l'événementiel, ont lancé un **Salon du partage et de l'économie collaborative adressé au grand public, baptisé « Share Paris »**. La première édition se tient sur 4.500 mètres carrés à l'Espace Champerret de vendredi à dimanche soir.

Les visiteurs pourront découvrir 80 exposants, assister à des conférences et échanger autour de thématiques telles que : faire de la politique, s'alimenter et vivre ensemble autrement.

5.000 personnes attendues

« *C'est un lieu d'éveil, de curiosité et d'inspiration* », explique Laetitia Colcomb, qui a voulu mettre en avant la diversité des acteurs de cet écosystème en insistant sur les usages. « *C'est l'opportunité pour eux de rencontrer le public et de montrer que l'économie collaborative, ce n'est pas que des écrans ou un truc de bobo parisien* », poursuit-elle. Cinq mille personnes sont attendues ce week-end. Le défi pour le Salon sera d'attirer un autre public que des Parisiens déjà adeptes de l'économie du partage.

Anaëlle Grondin

∴ SOCIAL

LE PARISIEN – 22/09/2017

9 Code du travail : les ordonnances sur la table du Conseil des

ministres ce matin



Les cinq ordonnances réformant le droit du travail vont être examinées au Conseil des ministres. Des textes qui, en majorité, vont s'appliquer immédiatement.

Entre la journée de contestation syndicale à l'appel de la CGT et la mobilisation, samedi, de Jean-Luc Mélenchon et la France insoumise, [les cinq ordonnances](#) réformant le droit du travail arrivent, ce vendredi, en Conseil des ministres. Une fois signés, ces textes seront publiés dans la foulée, probablement dès lundi, au Journal officiel.

Dès lors, sur le principe, [ces ordonnances](#) seront immédiatement applicables. Toutefois, certaines mesures vont devoir faire l'objet de décrets d'application afin de préciser certains points encore en négociation. La semaine dernière, [Muriel Pénicaud](#), la ministre du Travail a affirmé que ces textes seraient peu nombreux.

La CFDT espère encore s'engouffrer dans cette brèche pour modifier les équilibres de ces textes au profit des salariés. « Cette bataille-là est difficile, elle est gagnable en faisant évoluer les décrets. C'est moins spectaculaire qu'une manifestation, mais c'est beaucoup plus efficace », a jugé Laurent Berger, le secrétaire général du syndicat.

Le projet de loi de ratification de ces ordonnances sera examiné par le Parlement avant le 16 décembre, c'est-à-dire trois mois après la publication au Journal officiel de la loi d'habilitation qui l'autorisait à réformer par ordonnances le code du travail. Au terme des débats, ces ordonnances seront définitivement inscrites dans la loi.

Les mesures qui vont s'appliquer immédiatement

Un droit au télétravail. Actuellement, la loi de 2012 inscrite dans le Code du travail prévoit que le télétravail doit être organisé par un avenant au contrat de travail et/ou un accord d'entreprise. Dans l'article 24 des ordonnances, un accord collectif (ou une charte élaborée par l'employeur) va pouvoir préciser les contours du télétravail dans l'entreprise. Désormais, un salarié qui doit s'adapter à un contexte familial particulier peut demander à faire du télétravail. Son employeur ne pourra pas le refuser sauf s'il motive sa décision.

Le délai de recours aux prud'hommes. Le délai pour saisir cette juridiction après un licenciement sera limité à un an pour tous les types de licenciements. Aujourd'hui, il est d'un an pour les licenciements économiques et de deux ans pour les autres licenciements. Dans le même temps, le «barème» des indemnités prud'homales lors d'un licenciement abusif sera plafonné à 3 mois de salaire jusqu'à 2 ans d'ancienneté, puis augmenteront progressivement jusqu'à 20 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté. Dans le même temps, les indemnités légales de licenciement vont passer à 25% par année d'ancienneté au lieu de 1/5 aujourd'hui.

Les licenciements économiques dans les multinationales. Désormais, pour les multinationales qui licencient en France pour motif économique, les difficultés économiques seront appréciées au niveau national et non au niveau mondial.

Une rupture conventionnelle collective. Les ordonnances instaurent également la rupture conventionnelle au niveau collectif et non plus seulement individuel. La négociation dans l'entreprise pourra définir un cadre commun de départ volontaire.

Ce qui sera appliqué plus tard

Les nouveaux accords d'entreprise majoritaires. Ils entreront en vigueur au printemps 2018. Ils devront être approuvés par des organisations représentant 50% des voix, et non plus 30% comme aujourd'hui. Dans les TPE de moins de 20 salariés, les chefs d'entreprise pourront négocier avec un employé non élu et non mandaté par un syndicat. Dans les entreprises comportant entre 20 et 50 salariés, la négociation sera possible avec un élu du personnel non mandaté.

Un comité social et économique. Ces ordonnances prévoient la création d'un comité social et économique, une instance représentative unique qui remplacera et fusionnera le comité d'entreprise (CE), le CHSCT et les délégués du personnel dans les entreprises de plus de 11 salariés. Cette mesure devra être appliquée dans toutes les entreprises avant la fin 2019.

Des primes décidées collectivement. Un accord majoritaire pour les primes. Désormais, les primes pourront être négociées dans les entreprises de toutes les tailles, par un accord majoritaire.

Le rôle des branches. Sur certains sujets, les accords d'entreprise ne pourront pas déroger aux accords de branches sauf s'ils présentent des «garanties au moins équivalentes». Cette notion d'équivalence a fait bondir les syndicats. Jusqu'à présent, la garantie de l'accord d'entreprise devait être supérieure à l'accord de branche. Les branches garderont la main pour modifier par accord la durée, le nombre de renouvellement des CDD. Enfin, les branches vont conserver leurs prérogatives dans les domaines de la pénibilité, du handicap, sur les mandats syndicaux.

10 Code du travail : le gouvernement ne dévie pas de sa feuille de route



Le Conseil des ministres doit adopter ce vendredi les ordonnances réformant le Code du travail. La deuxième mobilisation organisée jeudi par la CGT a été faible.

Ni la deuxième journée de mobilisation organisée par la CGT ce jeudi, ni les critiques de moins en moins voilées des autres syndicats n'auront fait bouger le gouvernement. [Les cinq ordonnances réformant le Code du travail](#) doivent être adoptées ce vendredi en Conseil des ministres. Et devraient être publiées au « Journal officiel » dimanche ou mardi.

Après une première journée de mobilisation limitée la semaine dernière - 223.000 personnes dans toute la France -, le nombre de participants aux manifestations ce jeudi [a été moindre](#). Ils étaient par exemple 16.000 dans la capitale, contre 24.000 le 12 septembre. Et le nombre de cortèges était plus limité. Une autre manifestation, plus politique, doit encore se tenir samedi à Paris à l'initiative de La France insoumise.

Pas de changements de pied

Pas de quoi en tout cas, pour le gouvernement, modifier le contenu des ordonnances. Elargissement du champ de la [négociation d'entreprise](#), mais aussi de la branche par rapport aux règles fixées par la loi, suppression du CHSCT au profit d'un comité social et économique le regroupant avec le comité d'entreprise, barémisation des dommages et intérêts pour licenciement abusif, réduction du périmètre pour les plans sociaux au seul territoire français, instauration de plans de départ volontaires - baptisés ruptures conventionnelles collectives - sans obligation de passer par un plan social mais aussi augmentation de l'indemnité légale de licenciement limitée aux 10 premières années... : les textes qui seront adoptés ce vendredi à l'Élysée ne seront quasiment pas modifiés, bien que certaines des mesures soient très contestées.

Avis du Conseil d'Etat

Les versions définitives des textes mériteront toutefois une lecture attentive. Parmi les erreurs de plume et les mauvaises formulations invoquées, certaines pourraient cacher en réalité des ajustements touchant au fond. Le gouvernement n'a pas voulu rendre public l'avis du Conseil d'Etat au motif qu'il s'agit d'ordonnances et non d'une loi en bonne et due forme.

«Préciser » le motif de licenciement

Une disposition qui fait hurler les syndicats pourrait ainsi non pas être supprimée mais amendée. Elle appartient au bloc concernant le droit à l'erreur en cas de licenciement. Il s'agit de la possibilité pour un employeur de compléter le motif du licenciement qu'il a invoqué dans les quinze jours de sa notification. Le texte des ordonnances devrait être modifié sur ce point. Ce qui sera permis, c'est de « préciser » le motif et non de le compléter.

Budget du futur CSE

Il est par ailleurs acquis que les [discriminations](#) seront bien exclues du barème des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif, contrairement à ce qui avait été écrit dans les projets dévoilés fin août. En matière d'égalité homme-femme, quelques modifications devraient aussi être apportées mais des zones grises pourraient subsister. De source syndicale, la formule de calcul du budget du [futur comité social et économique \(CSE\)](#) devrait être corrigée pour qu'il reste stable par rapport à aujourd'hui. En matière d'expertise, devrait être instauré un plafond de prise en charge pour les plus petits CSE.

Heures de délégation

L'adoption ce vendredi des ordonnances puis leur publication ne bouclera pas totalement le dossier. Il restera encore une vingtaine de décrets à prendre, au premier rang desquels celui qui va fixer les moyens en élus et en heures de délégation des nouveaux CSE. Le sujet des moyens est d'autant plus crucial que la réforme, si elle ne réduit pas autant que prévu le rôle des branches, va étendre considérablement le champ de la négociation d'entreprise.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 22/09/2017

11 Contrats aidés : l'Etat sabre dans sa prise en charge



Le budget 2018 en financera 200.000, mais avec un taux de prise en charge ramené à 50%.

Le gouvernement veut réduire drastiquement le nombre de contrats aidés, on le savait. Comme on savait que le secteur privé n'en bénéficierait plus. Mais ce qu'on ignorait encore c'est le montant moyen qu'il entendait consacrer pour chacun d'eux. C'est désormais chose faite.

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé ce jeudi que le budget 2018 en financera 200.000, [soit le haut de la fourchette envisagée](#), contre 320.000 cette année. Et tous seront désormais couplés à une formation, un changement important. Mais un autre élément va faire tiquer les employeurs: le taux de prise en charge moyen par les deniers publics sera ramené à 50% en moyenne.

Même si les préfets disposent d'une certaine latitude pour plus ou moins ouvrir les vannes, ce taux se situe loin de ce qui se pratiquait jusqu'alors. La loi de finances pour 2017 a retenu par exemple un taux de prise en charge moyen de 72,5% du SMIC brut pour les contrats uniques d'insertion non-marchands.

1,4 milliard d'allègements pour les associations

Les collectivités locales, conseils départementaux en tête, et les associations vont donc devoir mettre la main à la poche pour compenser le désengagement de l'Etat et continuer à signer des contrats aidés dans les quatre secteurs éligibles (urgence sanitaire et sociale, accompagnement des enfants handicapés, zones rurales et outre-mer). Le gouvernement préfère que les

embauches se fassent via de «vrais» contrats de travail, et non pas par des emplois aidés jugés «temporaires et précaires».

Pour cela, Edouard Philippe a annoncé que le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (le CITS, dont les associations bénéficient faute d'être éligibles au CICE) sera maintenu en 2018, soit une somme annuelle de 500 millions.

Mieux, 2019 s'annonce comme un année exceptionnelle : non seulement le CITS sera maintenu, mais les associations bénéficieront aussi de l'allègement des charges patronales lié à la transformation du CICE. Soit une manne de 1,4 milliard supplémentaire pour le secteur, selon Matignon.

Alain Ruello

LE FIGARO – 22/09/2017

12 Les CRS en colère: Gérard Collomb et les syndicats temporisent



Le ministre de l'Intérieur a reçu en urgence vendredi matin Place Beauvau les syndicats qui auraient accepté de suspendre leur mouvement avec une «close de revoyure fixée au 6 octobre». D'ici là, une réflexion devait être menée sur les délais et les modalités de paiements de l'indemnité de déplacement des CRS. Alors qu'ils devaient sécuriser le défilé de la CGT contre la réforme du Code du travail, 2000 CRS se sont fait porter pâle.

Faire tomber la fièvre. Cueilli à froid par l'ampleur de la grogne des CRS, le ministre de l'Intérieur a reçu en urgence vendredi matin Place Beauvau les syndicats qui auraient accepté de suspendre leur mouvement avec une «close de revoyure fixée au 6 octobre». D'ici là, une réflexion devait être menée sur les délais et les modalités de paiements de l'indemnité de déplacement des CRS. En revanche, il ne serait a priori pas prévu dans l'esprit de l'administration de revenir sur la fiscalisation des primes qui a mis le feu aux poudres. Cette décision dépend en effet de Bercy.

La levée de boucliers des CRS s'est amplifiée à un très mauvais moment pour le gouvernement. Alors que ce dernier devait faire face jeudi à une [deuxième journée de manifestations contre la réforme du Code du travail](#), un grand nombre de compagnies ont manqué à l'appel. «Près de 80 % d'entre elles ont débrayé», affirment des sources syndicales qui ont recensé à 11h15 près de 2028 CRS «consultants» qui se sont fait porter pâle sur le terrain. «Du jamais vu dans le milieu du maintien de l'ordre», concède un responsable de la Direction générale de la police nationale.

Des effectifs de commissariats et des escadrons de gendarmes ont été appelés en remplacement pour, dit-on à la DGPN, ajuster le dispositif. Un différend lié aux Indemnités journalières d'absences temporaire (IJAT), autrement dit les primes de déplacements de ces policiers en moyenne plus de 200 jours sur les routes de France, est à l'origine du bras de fer. Les trois secrétaires généraux d'Alliance, d'Unité SGP et de l'Unsa-Police, réunis de manière assez rare en intersyndicale. En cas d'échec des négociations, ils prophétisent une généralisation de la grogne à toute la police. «Le 6 octobre, cela passe ou cela casse», a prévenu un participant.

L'affaire remonte à 2015 quand, sous la pression de la base, [Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur](#), avait accordé une revalorisation de cette indemnité portée à 39 euros. Un complément de salaire exonéré d'impôt et jusqu'alors versé par chèque par un régisseur.

Gestes d'apaisement

«Bercy, qui y a vu une niche fiscale a décidé d'assujettir ces versements perçus à la contribution sociale généralisée (CSG) ainsi qu'à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)», raconte un commissaire. Face à la nouvelle colère des CRS, l'État a multiplié les gestes d'apaisement. Il a décidé de prendre en charge l'assujettissement décrié aux contributions sociales puis d'inscrire les indemnités sur une seconde fiche de paie, versée sur un second compte en banque du choix du policier.

Mais les CRS sont désormais vent debout face aux délais de mise en place de ce nouveau dispositif. «Six mois de retard dans les versements!» clame un responsable d'unité joint par *Le Figaro*. «Deux mois tout au plus», rétorque-t-on dans l'entourage du [du nouveau directeur général de la police nationale, Éric Morvan](#), jusqu'ici réputé pour ses bonnes relations avec les syndicats et qui tente de désamorcer la crise.

Un complément salarial de 4 à 5000 euros par an

À ceux qui estiment que leur grogne serait surtout due à la fin d'un «archaïque système de primes permettant à chaque fonctionnaire de gérer en solo une comptabilité parallèle sans même en parler à ses proches», un CRS expérimenté joint par *Le Figaro* reconnaît qu'«un tel système a pu avoir cours dans les années 70 quand les anciens d'Indochine avaient rejoint les rangs». «Mais, ajoute cette même source, la nouvelle génération n'entre pas chez nous pour entretenir une comptabilité dans le dos de leur femme mais au contraire pour se faire le rempart contre les violences de rue en contrepartie d'un complément salarial de 4 à 5000 euros par an». Un de ses collègues officier rajoute: «nous comprenons bien que l'administration veuille lisser tous les statuts de la fonction publique. Mais quand on fait 23 heures de travail continu ou que l'on est réveillé en pleine nuit pour partir sur un dispositif en Corse, fait-on vraiment le même travail qu'un postier? Les primes que l'on touche sont le prix d'un sacrifice».

[Christophe Cornevin](#)

FRANCE INFO – 22/09/2017

13 Des agriculteurs bloquent l'accès aux Champs-Élysées



Environ 250 agriculteurs français bloquent partiellement l'accès à l'avenue des Champs-Élysées ce vendredi matin 22 septembre. Ils protestent contre la concurrence jugée injuste de produits étrangers et le risque de voir interdit prochainement le glyphosate.

A l'appel de fédérations départementales de la FNSEA, premier syndicat agricole français, et du CNJA, la manifestation bloque la circulation aux alentours du rond-point des Champs-Élysées.

Les manifestants protestent contre la possibilité d'importer des produits agricoles traités avec des herbicides comme le glyphosate, alors même que la FNSEA craint que le gouvernement interdise unilatéralement l'emploi de tels herbicides en France.

"M. Macron veut être le M. Propre du monde mais est le fossoyeur de l'agriculture", explique Frédéric Arnoult, président des Jeunes agriculteurs d'Ile-de-France. "Comment on peut vouloir vendre du rêve aux Français sur une alimentation saine, alors qu'on nous enlève nos moyens de production ?"

Un vote début octobre

L'accès à l'avenue des Champs-Élysées a été partiellement rouvert vers 8H00, après une heure de blocage complet. Le président de la FDSEA d'Ile de-France a précisé qu'une délégation des manifestants devait être reçue dans la foulée à l'Élysée.

La Commission européenne a proposé le renouvellement pour dix ans de la licence du glyphosate qui expire fin 2017. Le vote sur l'autorisation de cet herbicide, le plus répandu en Europe, pourrait avoir lieu le 5 ou 6 octobre. La France a annoncé qu'elle voterait contre la proposition de la Commission. Un vote pour lequel une majorité qualifiée est requise.

Christian Meyze

∴ POLITIQUE

L'OPINION – 22/09/2017

14 Elections sénatoriales: les 8 points clés du renouvellement de dimanche



La droite devrait conserver sa majorité au Palais de Luxembourg à l'issue du renouvellement du 24 septembre. Les résultats de La République en marche seront particulièrement scrutés

Le Sénat aiguise les appétits. 1 971 candidats se présentent dimanche alors que 171 sièges de sénateurs sur 348 sont renouvelés. Un record. En 2014, lors du précédent renouvellement sénatorial, 1 733 candidats s'étaient disputés les 178 sièges qui étaient alors renouvelés. Les élections auront lieu dans les 38 départements allant de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, dans les départements franciliens et une bonne part de l'Outre-mer.

La valse des étiquettes de LREM fonctionnera-t-elle ?

Pour les élections législatives, En Marche avait imposé à ses candidats de choisir clairement et sans ambiguïté l'étiquette du parti. Pour les sénatoriales, ce n'est pas le cas. La Commission nationale d'investiture (CNI), présidée par Jean-Paul Delevoye, a investi des candidats qui n'appartiennent pas au mouvement. Au lendemain de l'élection, certains pourraient rejoindre le groupe parlementaire LREM et d'autres pourraient aussi rester dans leur groupe d'origine. Mais tous, même si leur groupe n'appartient pas à la majorité présidentielle, devraient soutenir la future

réforme constitutionnelle du chef de l'Etat qui devra être adoptée par [les trois cinquièmes des parlementaires \(555\)](#). [C'est, en fait, cet objectif qui a guidé toute la stratégie de la CNI.](#)

Dans le Pas-de-Calais, c'est ainsi le sénateur sortant du MoDem, Jean-Marie Vanlerenberghe, qui va conduire la liste LREM. S'il n'appartiendra pas au nouveau groupe LREM au Sénat, sa fille élue aux législatives en juin, siège, en revanche, à l'Assemblée, au sein du groupe présidé par Richard Ferrand. Dans le Maine-et-Loire, Emmanuel Capus, adjoint LR au maire d'Angers, Christophe Béchu, porte les couleurs LREM mais devrait rejoindre le groupe équivalent à celui des Constructifs à l'Assemblée nationale, qui devrait voir le jour au Sénat. A Paris, Fadila Mehal, conseillère MoDem, est deuxième sur la liste LREM, conduite par Julien Bargeton. Autre exemple : Arnaud de Belenet, ancien vice-président (LR) du conseil départemental de Seine-et-Marne, soutenu par Franck Riester, coprésident du groupe des Constructifs au Palais Bourbon a également obtenu l'investiture LREM en tant que tête de liste en Seine-et-Marne. Côté socialiste, Jeanny Lorgeoux, sénateur sortant de Loir-et-Cher, investi par la CNI de La République en marche mais qui n'avait pas rejoint le groupe sénatorial, a finalement préféré démissionner du PS fin août.

Dans quel état finira le groupe socialiste ?

Le groupe socialiste et républicain est en plein doute. Alors qu'il comptait 109 membres au printemps, la création d'un groupe LREM a provoqué une première hémorragie. Les sénateurs socialistes ne sont plus aujourd'hui que 86. Et l'élection du 24 septembre va inévitablement provoquer une nouvelle saignée. 46 sénateurs font partie des sièges renouvelables. Didier Guillaume, le président du groupe, estimait il y a quelques jours, qu'entre « 20 et 25 sièges » pourraient être perdus. Sans compter la volonté de François Patriat, le président du groupe LREM, de rallier des sénateurs PS au lendemain de l'élection. « Le groupe va éclater, la cohabitation entre socialistes constructifs et socialistes résolument dans l'opposition, n'est plus possible », prédit-on dans son entourage. LREM est donc tout prêt à offrir l'asile politique à ceux que l'aile gauche effraie.

« En Marche n'est plus attractif. Chez les sénateurs, c'est tous aux abris, réplique la socialiste Marie-Noëlle Lienemann, qui se représente à Paris. Mais si je ne vois pas une explosion du groupe, en revanche il ne sera plus possible de continuer avec Didier Guillaume. Il faut que l'on se situe clairement dans l'opposition. » Une position partagée par David Assouline, élu de Paris ou encore Martial Bourquin, son homologue du Doubs. Un vote devrait avoir lieu très rapidement. Mais parmi les proches de Didier Guillaume — qui n'a pas encore fait part officiellement de sa décision de se représenter à la présidence du groupe —, on relativise : « Il est difficile d'y voir clair. Le groupe est à l'image du parti, des rancœurs se sont accumulées. Des sénateurs, comme Marie-Noëlle Lienemann, pourraient être tentés de constituer un nouveau groupe avec les communistes. Mais l'avenir va dépendre aussi de l'élection ou de l'échec de personnalités comme l'ex-frondeur Laurent Baumel. » LREM est aux aguets. La scission du groupe PS est la seule chance de François Patriat de remplir l'objectif qu'il s'est fixé : devenir le deuxième groupe du Sénat.

Quel sera le sort des pontes du Sénat ?

[L'indéboulonnable Gérard Larcher brigue son troisième mandat](#) de sénateur des Yvelines. S'il affronte la candidature dissidente de Jacques Myard, il fait peu de doutes qu'il sera réélu dans un fauteuil, puis reconduit par ses pairs président du Sénat le 2 octobre prochain. La droite devrait en effet consolider sa majorité dimanche. Autre ponte de l'institution, la sénatrice du Loir-et-Cher, Jacqueline Gourault, qui y siège depuis 17 ans. [Cette intime de François Bayrou](#) avait quitté son poste de vice-présidente du Sénat en juin pour entrer au gouvernement. La ministre auprès du ministre de l'Intérieur est une figure respectée du Sénat. Sa réélection, qui se fera au scrutin majoritaire, fait peu de doutes. Mais ce sera son suppléant Jean-Paul Prince qui siègera tant qu'elle sera au gouvernement. Le président de la Commission des Lois, l'élu LR de la Manche Philippe Bas, remet lui aussi son mandat en jeu. Il affrontera la liste de l'autre sénateur LR de la Manche, le sortant Jean Bizet. Mais les deux hommes pourraient tous deux être réélus puisqu'il y a trois sièges à pourvoir dans ce département. Le président du groupe LR, Bruno Retailleau, qui devrait être candidat à sa succession, n'est pas concerné par le renouvellement.

Que peut-il sortir du grand désordre francilien ?

En Ile-de-France, les législatives avaient été marquées par l'explosion de La République en marche, qui avait réalisé une impressionnante razzia, un fort recul de la droite et un effondrement du PS. Cette fois-ci, les sénatoriales seront marquées par un immense désordre généralisé, qui devrait réserver de grosses surprises. A Paris (où 12 sièges sont en jeu), treize listes se présentent. A droite, la liste LR officielle conduite par le sénateur sortant Pierre Charon subit la concurrence de trois autres listes : celles de la conseillère LR Catherine Dumas, du sénateur LR sortant Philippe Dominati et de son homologue UDI Yves Pozzo di Porgo. A noter que sur [la liste LREM conduite par Julien Bargeton figurent aussi deux LR \(Jérôme Dubus et Marie-Laure Harel\)](#).

La droite s'éclate aussi sur un de ses bastions, les Hauts-de-Seine. Face à la liste LR officielle menée par Roger Karoutchi, cinq autres listes concourent. Dans l'Essonne, [c'est un règlement de comptes entre vallsistes qui anime la campagne](#) : Carlos da Silva, ex-fidèle de Manuel Valls, conduit une liste concurrencée par un autre, composée par l'ex-Premier ministre.

Y aura-t-il encore un groupe communiste et un groupe écolo ?

La France insoumise a décidé de faire l'impasse sur les sénatoriales et ne présentera aucun candidat. 16 des 18 sièges de sénateurs communistes sont, eux, remis en jeu. Malgré tout, la place du Colonel-Fabien a bon espoir de conserver un groupe et donc de dépasser le seuil de dix élus requis. « On peut représenter le seul groupe qui s'oppose et qui agit puisque le PS est explosé, la droite dispersée, les écologistes n'auront plus de groupe et les radicaux sont soumis au gouvernement... Des grands électeurs socialistes sont ainsi venus me voir pour me dire qu'ils voteraient pour ma liste », avance même Eliane Assassi, présidente du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC), candidate à sa réélection en Seine-Saint-Denis, qui veut croire que « le contexte politique, social et économique » jouera en faveur du PCF.

Les élections législatives ont montré qu'il ne fallait pas enterrer trop vite les communistes. Le parti a poursuivi son érosion électorale, certes, mais il a limité la casse et, surtout, il est parvenu à reconstituer le groupe de la gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale, indépendamment de La France insoumise. Les écologistes sont eux moins optimistes. Le groupe n'a pas survécu aux divisions du quinquennat Hollande lors de la précédente législature. Ils ne se contenteront plus que d'une poignée de sénateurs.

Les dissidents en pagaille coûteront-ils des sièges à LREM ?

Le nombre de candidats (1971, un record) reflète la profusion de listes dissidentes. Le parti présidentiel devrait particulièrement en faire les frais. Dans le Maine-et-Loire, Emmanuel Capus, tête de liste LREM, doit affronter Jean-Charles Prono, maire de Saint-Mathurin-sur-Loire et adhérent d'En marche, qui conduit une liste avec en deuxième place, l'adjointe au maire d'Angers, Françoise Le Goff (MoDem). Dans le Nord, Frédéric Marchand, maire d'Hellemmes, socialiste pourtant proche de Martine Aubry, tête de liste LREM, doit affronter la liste PS menée par l'ancien ministre Patrick Kanner mais aussi la liste de Delphine Bataille, qui, revendique également l'étiquette LREM. Dans l'Essonne, la situation est également très compliquée pour la République en Marche. Pascal Fournier, ex-PS, tête de liste LREM, se retrouve face à Olivier Leonhardt, maire (PS) de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ce dissident est soutenu par le sénateur sortant, Michel Berson (PS), qui a rejoint récemment le groupe En Marche. Dans le Loiret, il y a une liste officielle LREM, une liste dissidente et enfin une liste qui se revendique « constructif ». Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste sortant, qui se représente sous l'étiquette PS, pourrait profiter de ces divisions... même s'il n'est pas exclu qu'il rejoigne lui-même le groupe LREM au lendemain des élections.

Le Front national aura-t-il au moins un élu ?

Le FN, [en pleines turbulences après la démission de Florian Philippot](#), n'attend rien des élections sénatoriales. Malgré ses bons résultats aux municipales de 2014 puis départementales et

régionales de 2015, il n'a pas assez de grands électeurs. Seule une divine surprise, comme celle qui avait fait élire David Rachline dans le Var et Stéphane Ravier dans les Bouches-du-Rhône en 2014, pourrait lui offrir un siège. Ce ne pourrait être que dans le Pas-de-Calais, au profit de Christopher Szczurek. Mais au FN, personne n'y croit.

Quels sont les « recyclés » qui tentent leur chance ?

Perdre aux élections législatives, retenter sa chance trois mois plus tard aux sénatoriales. C'est le pari qu'ont fait 273 candidats, selon un décompte effectué par [Les décodeurs sur le monde.fr](http://Lesdecodeurs.sur.lemonde.fr) (soit 14 % des 1971 candidats). Parmi eux, on trouve l'ancien frondeur et député d'Indre-et-Loire Laurent Baumel (tête de liste PS dans ce même département), Jacques Myard, député des Yvelines pendant 24 ans, battu en juin... En la matière, c'est le FN qui détient le record avec 108 compétiteurs déçus aux législatives. Toujours selon les calculs du *Monde*, les écologistes présentent 39 candidats aux sénatoriales battus aux législatives, les communistes 23, les Républicains 13 et les socialistes cinq.

[Jean-Jérôme Bertolus](#), [Béatrice Houchard](#), [Raphaël Proust](#), [Caroline Vigoureux](#) et [Ludovic Vigogne](#)

LE PARISIEN – 22/09/2017

15 INFOGRAPHIE. Philippot, Hamon, Péresse... Ils lancent tous leur mini-parti politique !

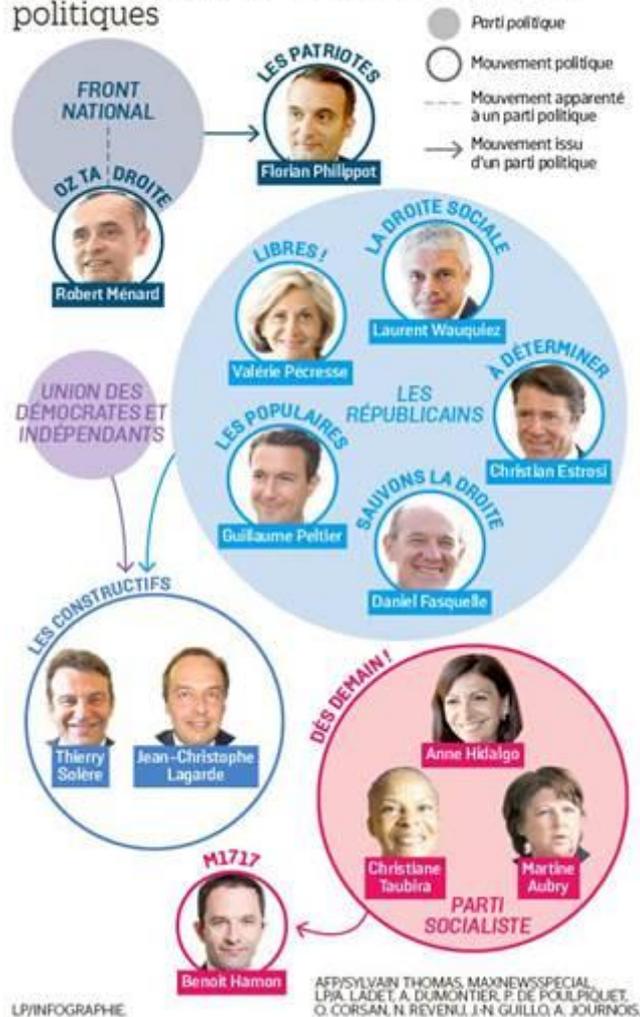


Florian Philippot, Benoit Hamon et Valérie Péresse ont récemment lancé leur mouvement en marge ou à l'intérieur de leur famille politique.

Après son départ du Front national, il ne reste plus que Les Patriotes à Florian Philippot. A l'intérieur ou hors de leur famille politique, plusieurs personnalités ont récemment créé leur mouvement pour appuyer une campagne, agglomérer des dons ou simplement exister.

La multiplication des micro-partis est un phénomène qui existe depuis plusieurs années, et précède généralement une grande élection. Mais à l'heure des crises d'existence des grands partis et des réflexions de refondation tous azimuts, ces entités n'apparaissent plus seulement pour servir des ambitions personnelles immédiates. Symboles de l'éclatement des partis traditionnels, elles sont présentées par leurs initiateurs comme des espaces où les militants retrouvent du sens à leur engagement, tournés vers la recherche de solutions. Elles restent surtout l'occasion pour quelques figures de survivre après une défaite, rassembler autour d'elles et compter leurs soutiens avant de tenter de reprendre la main sur leur famille politique. Tour d'horizon des récentes créations au lendemain d'une présidentielle qui fragilisé les structures historiques.

Nouvelle géographie des mouvements politiques



Explosion chez Les Républicains

Le parti de François Fillon se voyait déjà au sommet de l'Etat. Et puis patatras, rien ne s'est passé comme prévu. L'ancien Premier ministre a perdu et emporté avec lui l'unité de la droite, désormais officiellement divisée entre les Macron-compatibles et la frange plus droitiste des Républicains. Dès le lendemain des législatives, certains LR se sont ainsi associés à des élus UDI pour former un groupe parlementaire d'opposition douce, «Les Constructifs». Ses initiateurs, **Thierry Solère**, **Franck Riester** ou encore **Jean-Christophe Lagarde** ont d'ores et [déjà annoncé leur intention de transformer l'essai en véritablement parti](#).

Mais les divisions chez Les Républicains ne s'arrêtent pas à ces deux grandes tendances. Le favori à l'élection pour la présidence du parti, **Laurent Wauquiez**, a réactivé il y a peu «La droite sociale», ce «club de réflexion» créé en 2010 pour porter sa candidature à l'intérieur de sa famille politique. Il ne s'agit là que d'un support, matériel et financier, dont le nom n'est pas particulièrement mis en avant dans la campagne. Car créer un micro-parti permet aussi d'agglomérer des dons d'argent. Non candidate, **Valérie Pécresse** a elle lancé [son mouvement](#), «**Libres!**», pour se démarquer et y rassembler ceux qui s'opposent à la tendance du favori pour la présidence, jugée trop proche de l'extrême-droite par les proches de la présidente de l'Île-de-France. Certains observateurs lui prêtant de futures ambitions présidentielles, ce mouvement pourrait devenir son socle de campagne dans cinq ans.

C'est également pour contrer, dit-il, les Républicains «radicalisés» que le maire de Nice, **Christian Estrosi**, a annoncé la création après les sénatoriales d'un «mouvement d'élus locaux» pour se placer «au dessus de la mêlée», se situant «entre Les Républicains et une droite macroniste». Son nom sera bientôt dévoilé.

Un peu en réaction au mouvement de Valérie Pécresse, l'ancien co-fondateur de La Droite Forte, **Guillaume Peltier**, a voulu rassembler les ex-Sarkozystes et la frange la plus droitière au sein d'une même entité, «Les Populaires». Non candidat à la présidence LR, il juge cette ligne tout à fait compatible avec Laurent Wauquiez.

Enfin, le trésorier du parti et candidat à la présidence **Daniel Fasquelle** s'est créé un support de campagne pour rassembler des soutiens et des dons. L'ex-sarkozyste compte bien ne pas laisser Laurent Wauquiez seul sur ce créneau. Le nom de son mouvement est explicite quant au bilan qu'il tire de la présidentielle : «Sauvons la droite».

Les socialistes plus timides

A gauche, le bilan de la présidentielle est tout aussi dramatique. Et plusieurs personnalités se sont positionnées pour tenter de récupérer la tête du Parti socialiste, tellement à la dérive qu'il a annoncé cette semaine chercher à vendre son siège historique de Solférino. Mais contrairement à la droite, les initiatives de création de mouvement sont plus timides. Après avoir fait échouer le parti à la présidentielle, **Benoit Hamon** en a claqué la porte et a [lancé son «Mouvement du 1er juillet» \(M1717\) avec quelques écologistes](#). Une fois la surprise de l'annonce passée, l'ancien candidat a toutefois du mal à faire parler de lui.

Moins égocentré, les maires socialistes de Paris **Anne Hidalgo** et de Lille **Martine Aubry**, ainsi que l'ex-garde des Sceaux **Christiane Taubira** ont toutes trois lancé en mai un mouvement en collaboration avec des intellectuels, «Dès Demain!», pour appeler au «sursaut» citoyen. Un espace de «discussion et promotion de solutions» au sein du PS, mais «pas un courant», assurent-elles.

Divorce consommé au FN

La scission la plus récente s'est déroulée parmi l'équipe dirigeante du [Front national, qui vient de pousser vers la sortie son vice-président, Florian Philippot](#). Bras droit contesté de Marine Le Pen, il avait senti le vent tourner dans l'entre-deux-tours, quand [la question de la sortie de l'euro avait été remise en cause](#) pour les yeux doux d'un autre, Nicolas Dupont-Aignan, à qui Marine Le Pen avait promis Matignon en cas de victoire. Après le débat raté de sa candidate et sa défaite face à Emmanuel Macron, l'ancien protégé avait illico créé son mouvement, «Les Patriotes». Officiellement, ce dernier n'était qu'une association destinée à mieux «porter le message» de Marine Le Pen. Elle est [désormais son seul refuge pour exister](#).

L'un de ses détracteurs les plus virulent en interne, **Robert Ménard**, n'a lui de cesse de répéter qu'il n'est qu'«apparenté» au FN, mais ne se prive pas d'influer sur la politique du parti, notamment quant à l'éventuelle prise de pouvoir de Marion Maréchal-Le Pen. Et afin de marquer son indépendance, il avait récemment lancé son propre mouvement, «Oz ta droite». Rares restent pour l'instant les initiatives du genre au sein du FN, dont Marine Le Pen essaie tant bien que mal de conserver l'unité depuis sa défaite à la présidentielle.

Aurélié Rossignol et Lucie Foulon

::: INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 22/09/2017

16 Elections fédérales en Allemagne : un scrutin qui concerne

directement la France



Emmanuel Macron et Angela Merkel en conférence de presse à Berlin, en mai.

Les Allemands élisent leurs députés ce dimanche. A l'issue de ce vote, Angela Merkel pourrait former une coalition susceptible de modifier les relations franco-allemandes pour les quatre prochaines années.

Elles paraîtraient presque jouées d'avance, et pourtant. Les élections fédérales [qui se tiennent ce dimanche en Allemagne](#) pourraient avoir des conséquences majeures sur la politique d'Angela Merkel, qui devra probablement former une nouvelle coalition à l'issue du vote. A cet égard, elles pourraient largement modifier les relations franco-allemandes. Et mettre en péril [les réformes souhaitées par Emmanuel Macron à l'échelle européenne](#).

Le nom du futur chancelier n'est évidemment pas matière à suspense. Le bloc formé par l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne et son «parti frère», l'Union chrétienne-sociale en Bavière, fait figure de grand favori, et Angela Merkel [paraît déjà promise à un quatrième mandat](#). Mais, pour la quatrième fois d'affilée, décrocher une majorité absolue semble exclu. Lors de sa première et de sa dernière législature, la force politique menée par la chancelière avait scellé une «grande coalition» avec le Parti social-démocrate d'Allemagne, aujourd'hui dirigé par l'ancien président du Parlement européen Martin Schulz.

Pour le Grexit et contre l'accueil de réfugiés

Une option que l'opinion allemande semble désormais rejeter. Selon un sondage Civey du 29 août cité par [Le Monde](#), 9% seulement des électeurs aimeraient voir cette «grande coalition» reconduite. A l'inverse, 28 % d'entre eux souhaiteraient voir le Parti libéral démocrate revenir aux affaires.

Exclu du Bundestag en 2013 faute d'avoir passé la barre des 5%, ce parti de droite historique a, en quatre ans, opéré une mue radicale, notamment en matière de politique internationale. Comme l'énumère [L'Opinion](#), son chef de file, Christian Lindner, affirme notamment que la Grèce devrait sortir de l'euro, la Russie maintenir l'annexion de la Crimée et les réfugiés retourner dans leur pays d'origine. Des positions qui vont toutes à l'encontre de la politique menée par Angela Merkel. Et par Emmanuel Macron.

Avec celui-ci, auquel il est, paradoxalement, parfois comparé - à 38 ans, l'Allemand fustige la vieille politique et vante notamment partout les mérites du numérique -, l'opposition se fait encore plus frontale. Quand le président français se prononce à plusieurs reprises pour un «vrai budget» de la zone euro, avec un ministre des Finances permanent et un contrôle démocratique, le dirigeant des libéraux outre-Rhin répond sèchement dans une interview à Die Welt repérée par [Ouest France](#).

«Tout ce qui va dans la direction d'un transfert financier au niveau européen, que ce soit un budget de la zone euro ou une union bancaire, est une ligne rouge pour nous», balaye-t-il, disant «(craindre) que Mme Merkel ait déjà approuvé de nouveaux mécanismes de financement (pour l'UE) avec Macron», ce qui excluerait toute coalition avec la formation de la chancelière.

La première pour l'AfD ?

La percée ou non des libéraux ne sera cependant pas la seule composante de l'élection de dimanche surveillée de près en France. Nationaliste, anti-immigration et pro-russe, l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), fondée en 2013, peut [espérer disposer de 60 à 80 députés dans la prochaine Assemblée](#). «Pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, nous aurons de vrais nazis au sein du Reichstag», s'est publiquement inquiété le ministre des Affaires étrangères allemand, Sigmar Gabriel. Ce succès potentiel de l'AfD ne manquerait pas de ravir ses partenaires européens. En janvier, la dirigeante du parti, Frauke Petry, [avait notamment tenu un colloque](#) avec le Néerlandais Greet Wilders et Marine Le Pen.

VIDEO. Merkel ou non ? Des réponses nuancées :

<http://www.leparisien.fr/international/elections-federales-en-allemande-un-scrutin-qui-concerne-directement-la-france-21-09-2017-7276101.php>

Robin Korda

LE PARISIEN – 22/09/2017

17 CETA : tout ce qu'il faut savoir sur son entrée en vigueur provisoire



Ici avec le Premier ministre canadien Justin Trudeau, Emmanuel Macron s'est toujours montré favorable au CETA.

Le très controversé accord de libre-échange entre l'UE et le Canada entre en application provisoire jeudi dans sa quasi-totalité.

Un modèle de coopération économique responsable pour les uns, une fuite en avant irresponsable pour les autres. Avant même qu'il ne soit ratifié par les 38 parlement régionaux et nationaux de l'Union européenne, 90% du [traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada \(CETA\)](#) entre en vigueur ce jeudi.

Résumé en cinq points des principales interrogations qui entourent cette coopération vivement critiquée pour ses menaces potentielles sur les normes environnementales et sanitaires. Et cela des associations altermondialistes et écologistes jusqu'aux rangs de de la République en Marche, en la personne de Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire, selon lequel «ratifier (le CETA) les yeux fermés serait une lourde erreur».

Ce qui entre dès maintenant en vigueur

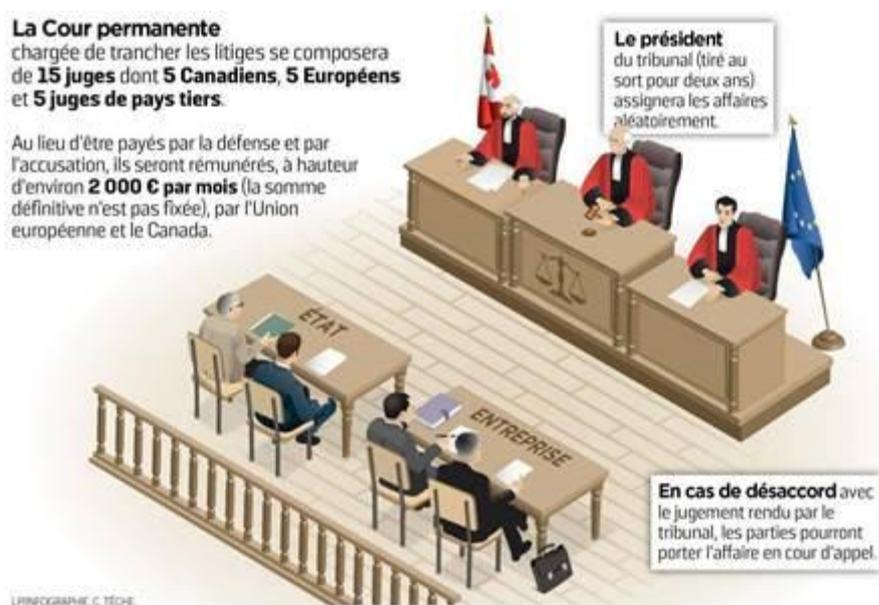
Toutes les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne sont désormais effectives. Soit 90% des 2 344 pages du CETA, [signé en octobre 2016](#) par le Premier ministre canadien Justin Trudeau et le président du Conseil européen Donald Tusk.

Concrètement, cet accord, dit de «nouvelle génération», supprime dès jeudi les droits de douanes sur 98% des produits échangés entre les deux zones et élargit certains services, comme les transports et les télécoms, à la concurrence. Parmi les exceptions au traité, certains produits agricoles, comme les viandes bovines (48 000 tonnes) et porcines (75 000 t), dans le sens Canada-UE, toujours soumises à des quotas. Dans le sens inverse, l'importation depuis le Vieux Continent de produits laitiers (17 700 t de fromages maximum), de crevettes et de morue congelée est également restreinte.

Le CETA permet aussi la reconnaissance de 143 produits d'origine géographique protégée (AOP) au Canada. Parmi eux, 42 proviennent de France, dont le «Roquefort», le «Saint-Nectaire» ou les «Pruneaux d'Agen». A noter que cela représente toutefois moins de 10 % des 1500 indications géographiques protégées en Europe.

Ce qui est laissé en suspens

Tous les articles concernant des négociations directes avec les Etats membres de l'Union européenne restent pour l'instant au placard. Parmi les chapitres provisoirement exclus, le fameux tribunal d'arbitrage. Celui-ci donnera la possibilité à une multinationale investissant à l'étranger de porter plainte contre un Etat qui adopterait une politique publique contraire à ses intérêts. Un mécanisme qui a permis à Philip Morris d'attaquer l'Uruguay pour sa politique anti-tabac ou au géant minier Oceanagold de poursuivre le Salvador pour lui avoir refusé un permis d'exploitation pour raisons environnementales.



Pour l'heure, en cas de litige avec un Etat, une entreprise continuera donc à porter plainte devant la juridiction du pays concerné ou la chambre arbitrale internationale de Paris, par exemple.

Ce qui fâche les opposants

La première des craintes concerne l'impact environnemental que pourrait avoir une telle libéralisation des échanges. La commission d'experts indépendants promise durant l'entre-deux-tours par le candidat à l'Elysée Emmanuel Macron - le seul ouvertement favorable au CETA - regrette «un manque d'ambition» et considère le climat comme «le grand absent» du traité, en l'absence de mesures contraignantes.

Selon ce rapport [remis le 7 septembre au gouvernement](#), rien n'est mis en place pour «limiter le commerce des énergies fossiles (gaz de schiste et pétrole issu des sables bitumineux notamment NDLR) et la hausse des émissions de CO2 du transport international maritime et aérien» que va sans nul doute entraîner l'intensification des échanges commerciaux.

Parmi les neuf recommandations émises par la Commission, on trouve par exemple l'introduction dans le traité d'un «veto climatique». Celui-ci empêcherait les investisseurs privés de contester devant les tribunaux d'arbitrage d'investissement (ICS) les politiques publiques de lutte contre le dérèglement climatique, tel l'[Accord de Paris](#).

Second point de crispation du côté des ONG françaises et canadiennes, la suspicion d'une harmonisation par le bas des normes sanitaires. Des produits interdits dans l'UE pourraient ainsi débarquer en raison d'absence de mention explicite du «principe de précaution». «Le Canada a des normes sanitaires et d'étiquetage plus faibles que l'UE et son agriculture industrielle est plus fortement dépendante des pesticides et des cultures génétiquement modifiées», résume Greenpeace, qui fait partie des nombreuses ONG opposées au texte.

Quand le CETA sera-t-il définitivement appliqué ?

La procédure de ratification s'annonce longue. Seuls cinq pays ont pour l'instant accompli cette démarche : la Lettonie, le Danemark, l'Espagne, la Croatie, Malte et le Portugal. Il manque donc encore l'aval de 33 parlements nationaux ou régionaux. Si un seul pays vote «non», le texte cesse, en principe, de s'appliquer. Certains parlent de plusieurs années de négociations. La Belgique a d'ores et déjà lancé une procédure devant la Cour européenne qui devrait courir jusqu'en début d'année 2019. Une demande d'avis qu'elle avait promis à la Wallonie à l'automne 2016 lorsque [la région francophone avait retardé de quelques jours la signature du texte par l'UE](#).

En France, le débat parlementaire devrait débiter à la fin de l'automne. D'ici là, la secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, promet «un plan d'action concrètes» à la fin du mois d'octobre, s'appuyant sur les réserves émises par les experts indépendants.

Mais cet agenda ne semble pas convenir pas aux opposants. Mercredi, plusieurs députés de gauche ainsi que les altermondialistes d'Attac, le collectif de gauche des Economistes atterrés et l'ONG de défense des consommateurs Foodwatch ont demandé «la suspension de l'application provisoire du CETA et une réelle consultation des citoyens, à travers un référendum».

Quelle position pour l'écologiste Nicolas Hulot ?

Avant d'être nommé ministre de la Transition écologique et solidaire, l'ancien animateur TV avait estimé à plusieurs reprises que le CETA n'était pas «climato-compatible». Régulièrement taxé d'«hypocrisie» ou de «traîtrise» sur les réseaux sociaux, Nicolas Hulot veut croire à des modifications à la marge.

«La messe n'est pas encore dite, a-t-il assuré le 17 septembre dans [Libération](#). Le CETA est mis sous surveillance. Avec le ministère de l'Agriculture et Matignon, nous allons travailler à des propositions pour essayer de se prémunir autant que possible des risques mis en évidence par le rapport. Et je rappelle qu'il y aura aussi une ratification par le Parlement, qui aura son mot à dire». Quoi qu'il en soit, le ministre semble en tout cas déjà tourné vers de nouveaux combats : «Le CETA servira de leçon pour les traités suivants», a-t-il admis.

LES ECHOS – 22/09/2017

18 Brexit : May veut relancer les négociations avec Bruxelles



+ VIDEO. La Première ministre britannique devrait notamment réclamer une période de transition pouvant aller jusqu'à deux ans.

Theresa May a choisi la ville de Florence, en Italie, pour y prononcer ce vendredi après-midi un discours qui vise à débloquer les négociations avec Bruxelles sur les modalités du Brexit. Donner du grain à moudre aux Européens en clarifiant la position de Londres sans pour autant froisser les membres de son gouvernement adeptes d'un « hard Brexit » : c'est à un véritable jeu d'équilibriste que va se prêter la Première ministre britannique.

Son projet de discours est constamment retouché depuis plusieurs jours pour en peser chaque terme au trébuchet. Et elle a réuni son gouvernement, pendant deux heures jeudi matin, pour lui en soumettre les grandes lignes en avant-première. Une manière de neutraliser ceux qui, comme son secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères [Boris Johnson vendredi dernier](#), seraient tentés de se démarquer.

Geste vis-à-vis des entreprises

Selon la BBC, Theresa May, qui devrait s'adresser directement aux 27 autres chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, devrait réclamer une période de transition « *pouvant aller jusqu'à deux ans* ». Une manière de faire un geste vis-à-vis des entreprises britanniques. La Confederation of British Industry, l'équivalent local du Medef que le gouvernement conservateur écoute davantage depuis qu'il a perdu la majorité au parlement, [était montée au créneau le week-end dernier pour demander une transition de trois ans](#) .

« *Si la Commission européenne accepte une période de transition, elle perd aussitôt un levier important dans la négociation, car elle permet au gouvernement britannique de faire retomber la pression que met sur lui le patronat* », avertissait il y a quelques jours un observateur.

Pas de copié-collé

La Première ministre devrait aussi se montrer prête à verser son écot au budget européen jusqu'en 2020, date où s'achève le cadre budgétaire pluri-annuel de l'Union, même si le Royaume-Uni doit en sortir dès mars 2019. Le « Financial Times » chiffrait ces derniers jours cet effort à [une vingtaine de milliards d'euros](#) . Reste à savoir si elle ira plus loin, en se disant prête à verser plus que ses engagements existants pour régler tout ou partie de la facture du Brexit.

Theresa May devrait enfin se prononcer pour entretenir à terme avec l'UE des relations commerciales d'un genre nouveau, et non copiées-collées sur celles que le Royaume entretient avec le Canada ou la Norvège.

Quatrième round de négociation

Le négociateur en chef européen pour le Brexit, Michel Barnier, a prévenu jeudi qu'il écouterait ce discours « *avec attention et dans un esprit constructif* ».

Il se dit convaincu que « *sur les conditions du retrait du Royaume-Uni, comme sur une éventuelle période de transition, un accord rapide est possible* ». Mais il demande que le Royaume-Uni « *mette sur la table des propositions qui permettent de lever les blocages dès la semaine prochaine* », où doit se tenir le quatrième round de négociation entre Bruxelles et Londres.

Vidéo : Londres mise sur le tourisme et la culture comme antidotes au Brexit //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/030596075843-brexit-may-veut-relancer-les-negociations-avec-bruxelles-2116153.php>

Alexandre Counis

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

